



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

27 Septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

27 Septembre 2022

N°2022_027_D

Objet : *Création d'un poste contractuel adjoint technique à temps complet*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Emilie CONNAULTE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Alexandre HAYEK a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Maryvonne ROSELLO a donné pouvoir à Béatrice GRELET, Hugues SERVIERE a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absent excusé : Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Éric LEVANTIS.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs.

Considérant que la commune a nécessité d'engager temporairement un agent au service technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité tout au long de l'année ;

Monsieur le Maire propose la création à compter du 05/10/2022 d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité tout au long de l'année. Grade : adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent permettra de recruter un agent lorsque la commune en ressentira le besoin tout au long de l'année. Il est voté pour une durée d'un an, soit du 05/10/2022 au 04/10/2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique CDD à temps complet pour une durée d'un an.



Fait à La Bastidonne,
Le 05 octobre 2022,
PARTAGE Michel, Maire